

Paris, le 7 janvier 2015

Honoraire à la boîte : Arrêtons l'hypocrisie !

L'avenant signé en 2014 avec l'assurance maladie engage la profession pour 3 ans et dans la même période le ministère annonce un plan de baisse de prix du médicament de 3,5 milliards d'euros. La FSPF en signant seule cet accord fait accepter, en catimini, ce plan « d'économie-médicament » d'une ampleur jamais connue à tous les pharmaciens.

Déjà de nombreux confrères ont envoyé la lettre jointe en annexe au directeur de l'UNCAM pour engager une vraie réforme du mode de rémunération des pharmaciens avec les 3 syndicats.

Le nombre de courriers envoyés sera déterminant, mobilisez-vous comme vous l'avez fait le 30 septembre !

Au 1^{er} janvier 2015, la marge des pharmacies baisse pour tous les médicaments dont le prix fabricant est supérieur à 10 euros,

Au 1^{er} janvier 2016, la marge des pharmacies baissera pour tous les médicaments dont le prix fabricant est supérieur à 1.81 euros soit 89 % des références.

Ces baisses de marge sur les médicaments servent à financer l'honoraire à la boîte.

En réalité la marge ne sera augmentée que sur le paracétamol et l'homéopathie, et les laboratoires manœuvrent déjà pour augmenter le nombre de comprimés par boîte et diminuer d'autant l'honoraire du pharmacien.

Vous mesurez maintenant les conséquences et les risques de cette mauvaise réforme :

- L'honoraire à la boîte n'est pas inclus dans le prix du médicament et le calcul de marge. Il est séparé du prix de la boîte y compris sur le ticket vitale au dos de l'ordonnance.
- La concurrence sur les médicaments à prix encadré sans prescription médicale est devenue une réalité et cela ne fait que commencer.
- Ce pseudo-honoraire à la boîte ne nous protège pas des baisses de prix dont le rythme va s'accélérer et entraîner des baisses de marge supplémentaires.

Nous vous proposons ci-joint un courrier à adresser au directeur de l'UNCAM avec copie à l'USPO.

Les pharmaciens ne veulent plus être les contributeurs passifs des plans d'économies !

Faites-vous entendre comme vous l'avez fait le 30 septembre. Envoyez votre courrier rapidement. Débutez l'année 2015 par une action d'envergure en dénonçant cet accord.

Au nom de l'USPO, je vous présente tous mes vœux pour cette nouvelle année.

Gilles Bonnefond, Président de l'USPO

Tampon pharmacie

Monsieur Nicolas REVEL

Directeur Général

CNAMTS

50 Avenue du Professeur André Lemierre

75 986 PARIS Cedex 20

A....., le.....2015

Monsieur le Directeur Général,

Je soussigné, vous demande de relancer immédiatement une négociation et de revenir sur cette réforme du mode de rémunération de la pharmacie d'officine.

Nous vous demandons de rechercher un accord avec l'ensemble des syndicats représentatifs de la profession, c'est la seule garantie pour une adhésion de la majorité des pharmaciens.

La modification du mode de rémunération ne peut être acceptée que par un large consensus.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes sentiments distingués.

Signature